

LÉGENDES, CHANSONS, JEUX, COUTUMES ET CROYANCES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite ¹)

IX

EN REVENANT DE NOCES

Le texte de cette chanson si connue est à peu près celui des versions courantes. Mais ni l'air ni le refrain ne sont ceux qui sont classiques, soit *tralala lala lala, tralalalère, tralalalère*, etc., soit *Ah j'l'attends, j'l'attends, j'l'attends*, etc. (Cf. Tiersot, *loc. cit.*, pp. 278-279.) La version de Bonneville, que je dois à Louis Mallinjud, est bien plus intéressante :

En revenant de nocés
Diguedon, magdondaine
En revenant de nocés
Diguedon, magdondon
J'étais bien fatiguée
Diguedon, magdondaine
J'étais bien fatiguée
Diguedon, magdondon.

Tempo di marcia

En re-venant de no-ce, di-guedon, magdondai-ne, En re-ve-
nant de no-ce, di-guedon magdon-don, j'é-tais bien fa-ti-gué-
e, di-guedon magdon-dai-ne, J'é-tais bien fa-ti-guée, di-gue-
don mag-don-don.

(1) *Mercur de France*, n° 317.

L'accent local donne *magdondéneee* avec l'é et e muet très allongés et bien frappés. Tous les é ouverts doivent être prononcés très fermés, presque *éi*, et toute la strophe doit être chantée d'une haleine. Le mouvement est modéré.

Pour ceux qui voudraient faire la comparaison, voici les couplets avec mes variantes (1) :

Au bord d'une fontaine
Je m'y suis reposée.
L'eau en était si claire
Que je m'y suis baignée.
Avec la feuille de chêne
Je m'y suis essuyée.
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait
Chante rossignol, chante
Toi qui as le cœur gai.
Mais moi je ne l'ai guère
Mon amant m'a quittée
Pour un bouquet de roses
Que je l'ai refusé.
Je voudrais que la rose
Fusse-t-encore au rosier.
Ainsi que l'rosier même
Fusse-t-encore à planter.
Et que mon ami Piârre
Fusse-t-encore à m'aimer.

.X

DESCENDEZ A L'OMBRE...

Derrière, chez nous il y a-t-un bois (bis)
Des noisettes il y en a.
Descendez à l'ombre ma blonde }
Descendez à l'ombre au bois. } *refrain.*
Des noisettes il y en a (bis)
J'en cueillis deux, j'en mangea trois.
J'en cueillis deux, j'en mangea trois (bis)
J'y-ai attrappé n'épine au doigt.
J'y-ai attrappé n'épine au doigt (bis)
La maladi'dura neuf mois.

(1) Pour d'autres variantes, cf. encore Ritz, *loc. cit.*, 3^e éd., pp. 87-88.

La maladi'dura neuf mois (bis)
Tous mes parents venaient me voir.

Tous mes parents venaient me voir (bis)
N'y-a que mon amant qui ne vint pas.

N'y a qu'mon amant qui ne ne vint pas (bis)
J'l'ai envoyé chercher trois fois.

J'l'ai envoyé chercher trois fois (bis)
La quatrième il est venu.

La quatrième il est venu. (bis)
M'a mis la main sur l'estomac.

M'a mis la main sur l'estomac (bis)
Je lui dis : « Descendez plus bas ! »

Je lui dis : « Descendez plus bas ! (bis)
Vous y trouv'ez saint Nicolas.

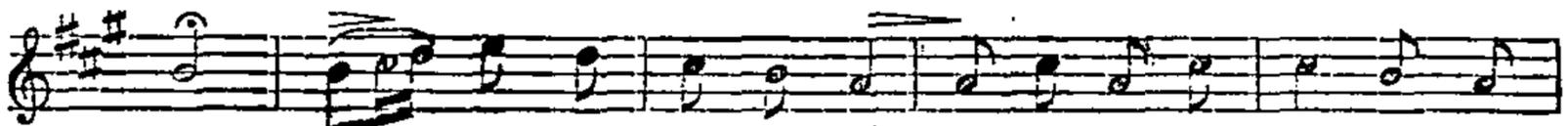
Vous y trouv'ez saint Nicolas (bis)
Il a d'la barbe comme un chat.

Il a d'la barbe comme un chat (bis)
Suc'les souris, mais n'les mange pas. »

(Ch. Dumont.)



Derrièr' chez nous, il y-a t'un bois, der-rièr' chez nous, il y-a t'un



bois. Des noi-sett' il y en a, Des-cen-dez à l'om-bre, ma



blon-de, Des-cen-dez à l'ombre au bois.

Pas dans Tiersot. La fin, avec l'allusion à saint Nicolas, se retrouve dans d'autres chansons, connues des collégiens et des soldats. La mélodie du premier vers est celle du début de « Meunier, meunier, tu es... », mais avec un rythme un peu plus vif. Enfin le refrain semble appartenir à une romance ancienne. Pas dans Ritz, ni dans Servettaz.

XI

LES ADIEUX DU MARIN

Adieu je vais m'engager
Ma chère Joséphine
Et sur l'eau je vais voguer
Jusqu'en Amérique.

Si je quitte ces beaux ports
C'est avec tristesse
Mais dans peu je reviendrai,
Charmante maîtresse.

Si tu m'abandonnes, ingrat,
Où sont tes promesses
Que tu m'as fait tant de fois.
Amant tu me laisses.

Ne m'avais-tu pas promis
Ton amour extrême
De m'aimer jusqu'au tombeau
Autant que toi-même?

(Marie Gay.)

Pas dans Tiersot. Cette chanson est à ranger dans la catégorie des chansons maritimes dont parle Tiersot, pp. 147-148, venues des côtes de l'Atlantique en Savoie. On rapprochera encore des deux couplets ci-dessus des chansons de Tiersot, pp. 399-405, *Partant pour l'Amérique*, et qui datent manifestement du XVIII^e siècle. Variantes dans Ritz, *loc. cit.*, 3^e éd., pp. 105-106 : *le Départ pour l'Amérique*.

XII

LE DÉSERTEUR

L'y a bientôt sept ans
Que j'en suis militaire
Et sans savoir
Quand j'aurai mon congé
Et sans savoir
Et sans savoir
Quand j'aurai mon congé.
L'envi'm'y prend
De désertier la France
Pour aller voir
Cell'qu'mon cœur aime tant
Pour aller voir
Pour aller voir
Cell'qu'mon cœur aime tant
.
.
Trois beaux lanciers
Sont là pour m'arrêter
Trois beaux lanciers
Trois beaux lanciers
Sont là pour m'arrêter

J'ai traversé
 Les plaines et les montagnes
 J'ai-t-entendu
 Le ranssignol chanter
 J'ai-t-entendu
 J'ai-t-entendu
 Le ranssignol chanter
 Et qui disait
 Dans son joli langage
 Les amoureux
 Sont toujours malheureux
 Les amoureux
 Les amoureux
 Sont toujours malheureux.

(Marie Gay.)

Pas dans Tiersot. Le dernier couplet se retrouve, mais avec un rythme et une mélodie autres, dans la chanson : *les Amoureux sont toujours malheureux*, de Ritz, *loc. cit.*, pp. 70-71 ; pas dans Servettaz.

XIII

LES SAISONS

Adieu l'hiver morose }
 Vive la rose } *bis*
 Je vois venir Colas
 On va rire aux éclats
 Je vois venir Colas
 Vive la rose et le lilas.

Le blé n'est plus en herbe }
 Vive la gerbe } *bis*
 Allons faucille en main
 On travaille demain
 Allons faucille en main
 Vive la gerbe et le bon pain.

Le dur soleil nous frappe }
 Vive la grappe } *bis*
 Faisons du vin sans eau
 L'air est sec et beau
 Faisons du vin sans eau
 Vive la grappe et le tonneau.

Voilà Lison qui passe }
 Vive la chasse } *bis*
 Deux pâtres sont en lutte
 Vive la flûte

Vive la flûte et les doux sons.

(Marie Gay.)

Pas dans Tiersot, ni dans Ritz, ni dans Servettaz.

XIV

CHANSON DU CHARBONNIER

Charbonnier mon ami }
 Tu as une jolie fille } *bis*
 Elle est bien si jolie que vous
 Puisque le roi lui fait l'amour.
 Charbonnier mon ami }
 Ta chemise est bien noire } *bis*
 Les dames de Paris
 N'ont pas voulu la blanchir.
 Charbonnier mon ami }
 Combien vends-tu ton sac ? } *bis*
 Je le vends six cents francs
 Et une bouteille de vin blanc.

(Ch. Bétant.)

Cette chanson a été recueillie à Peillonex, il y a une quinzaine d'années et m'a été communiquée par mon beau-frère Alfred Bétant ainsi qu'une autre (avec musique notée) sur *les Filles de la Tour* (près Saint-Jeoire) qui rentre dans la série dont parle Tiersot, p. 211. De la même source me viennent neuf airs de danse notés, une version de *Jésus dit à saint Crépin* (sur la mélodie *A la façon de Barbari*) et une version (3 couplets) de *J'ai perdu ma femme* (sur l'air de *Verse dans mon verre*), tout cela répandu dans la région de Peillonex, Saint-Jean de Tholome et La Tour.

XV

Enfin, comme chansons en français, j'ai recueilli encore des fragments de : 1° *l'Alouette, mon alouette, nous la plumerons*; 2° *l'Hirondelle*, avec le refrain

Embarque (ter)
 Mon joli bataillon
 Nous nous verrons dimanche
 Sur la barque à Charon.

3° *la Fille qui a son amant sauvé*; cf. Tiersot, pp. 144-145; 4° *le Retour du soldat*, variantes de Tiersot, pp. 133-135; 5° *Sainte Fanchon, belle Fanchon*, fragment très différent de celui de Tiersot, p. 146; 6° *Chanson du conscrit*, cf. Tiersot, pp. 389-391; 7° *le Beau jour du tirage*, complète Tiersot, p. 422; etc.

XVI

J'ai trouvé aussi en feuillant avec l'aide de M. Dumont dans les cartons de « la Glaneuse du Faucigny », à la bibliothèque de Bonneville (très riche en ouvrages rares, soit dit en passant), diverses feuilles volantes imprimées dans la ville même sous la monarchie sarde :

1° Adieux de la Liberté à la Savoie, dédiée à M. Joseph Dessaix ; feuille 8° s. l. n. d. ni signature. C'est une imitation de l'hymne savoyard des Allobroges, due à E. C. B. (écrit à la main sur un exemplaire), c'est-à-dire Edgard Clerc-Biron, et qui est encore chantée par les vieux Bonnevillois. Elle fut composée à l'occasion d'un vote par lequel les libéraux avaient été battus. 3 couplets ;

2° *Cris de la Savoie outragée, couplets improvisés pour l'auto-da-fé des journaux piémontais à Bonneville.* Feuille 8°, Bonneville, J. Jaquemot, imp. pr. V^e Chavin ; sans nom d'auteur. Refrain : Sur l'air du tra la la la ; 4 couplets ;

3° *Pour le 4 mars 1851 ; air : Du Dieu des bonnes gens.* Feuillet 8°, s. d. Bonneville, A. Hahn, imp. pr. v. Chavin. Signé : F. R. 3 couplets ;

4° Une chanson manuscrite, sur papier bleu, contre Yves De Sole, évêque de Genève, vers 1835-1840, adaptation du thème connu : *c'est ce qui nous console, c'est ce qui nous désole*, composé sur le nom même du prélat. Voici le dernier couplet. :

Moi j'adresse mon oraison
 Au tribunal de la RAISON
 C'est ce qui nous console (bis)
 Mange, dit-elle, maigre ou gras,
 Bois du fiel ou de l'hypocras
 Et plus ne te désole (bis).

Dans cette même catégorie de chansons plus ou moins littéraires et d'adaptations plus ou moins réussies rentre une chanson qui fit fureur vers 1820-1830 ; elle est en patois à demi francisé et commence ainsi :

Notrou maire, homo d'esprit
 Sè metta dien la téta
 Qu'y fallait tozeur téni
 La grañ place bin netta
 Et qu'on ne visse jamais
 D'ordures ni de fémé
 En vella, en vella, en vella.

L'auteur suppose alors qu'on a fait venir les brouettes et les tombereaux sur la place et qu'on y a jeté pêle-mêle toutes les ordures et toutes les femmes de la ville, qu'il énumère en marquant les

défauts et les ridicules de chacune : après quoi on a jeté le tout.
En Arva, en Arva, en Arva.

Ces seize couplets sont plutôt grossiers que spirituels ; au point de vue du patois, il y a, je crois, peu à en tirer et, quant au refrain, il vient d'un vaudeville français du XVIII^e siècle et s'est à tel point acclimaté en Faucigny qu'on lui donne aujourd'hui le nom de refrain du Môle. (Cf. Tiersot, pp. 72-73.)

XVII

CHANSON A BOIRE

Garçons, j'aurais envie de dire
Une chose, la plus belle
Allons boire une chopine.
De ce vin qui enivre
De ce bon vin
Pour finir nos chopines
Caressons la bouteille
Évitons nos arrêts
Disons adieu
A tout état fâcheux.
Les bouteilles sont nos mères
Les verres sont nos frères
Les cabaretiers
Seront nos héritiers.
Voilà quelle misère
De voir nos pauvres mères
Pleurer leur sort
Souvent jusqu'à la mort.
Quand on sera dans l'autre monde
Voilà que l'on emportera
Un beau drap, deux ou trois planches
Voilà tout ce qu'on aura.

(Marie Gay.)

Je n'ai pu retenir l'air de cette chanson plutôt incohérente, ni réussir à la couper en couplets. Rien de comparable dans Tiersot ni dans Ritz ni dans Servettaz.

XVIII

Autre fabrication demi-savante et grossière : la chanson, en patois, *Visite de la musique de Bonneville à Samoëns en 1825 par deux demoiselles de Bonneville*. Voici le début :

Mon pour z'enfan, ve n'sovi pa
San (1) qué Curton no z'a amana :
Onna bella musica

(1) *San* veut dire ça, dans toute la région.

Ouè bin
Tranna pé on bourriqua
Vo m'entendi bin.

En neuf couplets, et un couplet supplémentaire barré sur le manuscrit, les deux demoiselles racontent des malheurs qui arrivèrent aux musiciens pour avoir trop « fê ribota » et décident que ces gens-là, « y è-t-onna fotua raça, ouè bin ».

§

Voici maintenant quelques chansons, dictons, etc., en patois; je les ai transcrits exactement, en modifiant légèrement le système de Constantin et Désormeaux, *Dictionnaire Savoyard* (1).

I

LA CHANSON DES MENSONGES

J'entends Ranssignolet
Un bô matin de m'sè lèvà
Kan le séleu keusîva
D'é regardâva partô
Pè vi sans ke d'vèyîva
D'è viu le çhin è l'çhâ
Ké colâvon la bouya
D'è viu on bô péri
K'ète çhardjia d'unâye
D'è tériâ mon bâton
Y a rên tombâ k' dé râve
La fènna ké m'a viu
Sa tièvra 'té din lé râve
Les omme 'tion u bwatè
E' lou pwè fasserâvon
Lé fènne 'tion à jhò
E lé polâye fiâvon
Tote lé muçhe 'tion u plançhi
Sé crèvavon dé rire
Y-è-na ienna k'a tan ri
Ké sé kassa la cwèssa
Y a fallu alla çarçhi
L' rabilleu dé muçhe
J'entends ranssignolet (2).

(*Ida Reville d'Epargny, entre Bonneville et Ayse.*)

(1) Je rappelle que *jh* est le *dh* dental doux et *çh* le *th* anglais dur, que l'*a* et l'*on* final sont presque muets, le *w* est *ou* consonne; *in* est plus nasalisé qu'en français.

(2) Traduction: Un beau matin je me suis levé — quand le soleil se couchait — j'ai regardé partout — pour voir sans que je voie — j'ai vu le chien et le chat — qui coulaient la lessive — j'ai vu un beau poirier — qui était chargé de noisettes — j'ai tiré mon bâton — il n'est rien tombé que des raves — la femme qui m'a vu — sa chèvre était dans les raves — les hommes étaient dans la porcherie — et les porcs retournaient la terre à la houe — les femmes étaient sur le juchoir — et

Je ne connais pas l'air de cette chanson, dont il existe plusieurs versions (cf. Tiersot, *loc. cit.*, pp. 199-201, Constantin et Désormeaux, *Dict. Sav.* p. 278. ; Ritz, *loc. cit.*, 3^e éd., pp. 115-118) différentes de la mienne. Aucune de celles de M. Tiersot n'a ce début de « J'entends Ranssignolet », lequel est en effet le titre d'une autre chanson très répandue aussi et dont peut-être l'air a été appliqué au thème des Mensonges. Au point de vue phonétique, le texte ci-dessus est intéressant; les formes *séleu* pour soleil, *keusi* pour coucher, *bwatè*, pour têt à cochons, *unâye* au lieu du commun *alouye* pour noisettes, etc., sont inédites.

II

LES DEUX COMMÈRES ET LES FILLES A MARIER

Elâ ma pouira k'mâra
D'abô ki n'a-n-a ion
Y-a-n-a touta na foûla
A pèdre la rézon !

— Fâ pâ tan l'obligeante
Té fliè s'mariront preu
Y san toté brâvé
Y aron preu d'amouéreu

Y a la ptiouta derrîré
Ké k'mince à s'éveilli
A sté intindu diré
K'è savè bin danfi (1).

(Marie Gay, etc.)

Allegro



E- là ma pouira c'mà-ra d'a- bô ki nâna ion Y-a
na to-ta na foû-la a pèdre la ré- zon !

Cette chanson se chante sur un air de Monferrine, danse très répandue en Savoie, qui a le rythme de la bourrée, et vient peut-être d'Italie (du Montferrat). Pas dans Tiersot, ni dans Ritz, ni dans Servetaz.

les poules filaient du chanvre — toutes les mouches étaient au plafond — qui se crevaient de rire — il y en a une qui a tant ri — qu'elle s'est cassé la cuisse — il a fallu aller chercher — le rebouteur des mouches.

(1) Hélas, ma pauvre commère — d'abord qu'il y en a un — il y en a toute une foule — à perdre la raison — Fais pas tant la geignarde — Tes filles se marieront assez — Elles sont toutes bonnes et belles — elles auront assez d'amoureux — Il y a la petite dernière — qui commence à s'éveiller — à ce que j'ai entendu dire — qu'elle savait bien danser.

III

J'ai aussi : 1° une feuille volante in-4°, Annecy, imp. Hérisson et Compagnie, une chanson en patois local sur *L'Vin d'Aïse*, en six couplets, de P. T., initiales de Pierre Terrier, d'Annecy, qui avait un cellier à Ayse ; 2° une chanson dont le manuscrit m'a été communiqué par M. Dumont et intitulée la *Maglianchâde*, c'est-à-dire l'histoire des choses mémorables arrivées à Magland, village de la vallée de l'Arve, lors des noces de Margotton avec Dian Bératon. Elle est très grossière, et l'œuvre d'un vrai paysan ; 3° une adaptation en patois d'Ayse, datant du milieu du dernier siècle, d'un dialogue composé jadis par un Agnellet, de Thônes, *Les dou c'mmâre*.

En voici la fin :

Héla mon Diu, ma c'mmâre, lasse mé vite m'en alla
 Va tia astout davouze eure qu'en è a bavarda
 Dè enco point fè d'keuèhes, y è bestout tan d'açhna.
 Au revî ma c'mmâre, lasse mé vite m'en alla (1).

§

A propos du patois de Brison, en voici un court spécimen qui en fera concevoir la difficulté. C'est un dialogue entre deux pères de famille ; les è se prononcent très ouverts :

- Bondzeu Sonsè, a kè t'fâ pè-ftyè (accent sur f).
- Dè vnieu a la mèssa, bè dè kâk chûsa à t'dir'.
- Pt-ètr' bîn (nasalisé) ; ta k'iyè ?
- Iy-a ton garchon k'sè trè avanfià.
- Sè mon garchon sè trè avanfià, ta fliéye sé pa réclouye !
- I fudra bin k'to san s'arranjiasse.

Parl'a ton garchon pè kè mariè ma fliéye (2).

Et voici une phrase en patois de Sixt vers Chamonix, qu'on dit dans le pays pour s'en moquer ; les *h* sont plus aspirés qu'en allemand, autant qu'en arabe :

On n'ètè hui d'Hi qu'étion parti pui, pou pfhui (3).

§

Les formulettes pour se compter ont, depuis un livre célè-

(1) Hélas, mon Dieu, ma commère, laisse-moi vite m'en aller — voilà bientôt douze heures qu'on est à bavarder — je n'ai pas encore fait mes lits et c'est bientôt temps de se coucher — au revoir ma commère, laisse-moi vite m'en aller.

(2) Bonjour Joseph, que fais-tu par ici ? — Je suis venu à la messe, car j'ai quelque chose à te dire. — Peut-être bien ; qu'est-ce que c'est ? — Il y a ton garçon qui s'est trop avancé. — Si mon garçon s'est trop avancé, ta fille ne s'est pas reculée ! — Il faudra bien que tout ça s'arrange. Parle à ton garçon pour qu'il épouse ma fille.

(3) On était huit de Sixt qui étions partis (ensuite) pour pisser. Partir puis, venir puis, est un « savoyardisme ».

bre de Blavignac (1), reçu dans la littérature sur la Savoie le nom d'*empro* ; il s'en trouve un certain nombre dans le *Dictionnaire* de Constantin et Désormeaux, p. 164, et je ne citerai, parmi celles que j'ai recueillies, que celles qu'on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces publications.

1° On étend les mains, la paume dessus en dessous et on dit : Zig, zing, zoug.

2° Celle qui compte passe le poing droit sous son tablier ou sa robe, le frappe de son poing gauche et dit : Poum, chic à la mouton ; elle passe le poing droit par-dessus, frappe son poing gauche et fait le tour du cercle en frappant les deux poings tendus des autres filles qui tiennent le tablier de celle qui compte par leurs deux pouces, en disant :

Pon pipette gazette fézette

Pon pipon gazon fézon.

Si le poing gauche de celle qui compte est sorti, elle se frappe la poitrine, et tend son tablier en se reculant.

3° Pour les garçons, on tend simplement les deux poings, le gauche frappant le droit, puis le droit le gauche de celui qui compte et on dit :

Com-bien faut-il de clous pour ferrer un che-val ?

L'un des garçons dit un nombre, soit 14, et celui dont le poing répond à ce chiffre cache ce poing (*Gustave Raphoz*).

4° Un' pomm' qui roul' de-dans Pa-ris un'heur' deux heür'... onz'heur', midi (id.).

5° Aric, seric, serac, gran', pipi, pignon, médi, médan, franc, voyou, potin, potasse (id.).

6° A. B. C. D. — La vache a fè l'vè — déri çhi Kliavé (derrière chez Cliavé, nom propre), dian on platé (dans un plat) (id.).

7° Escargot, virago, montre tes écornes, avant que j'te tue (id.).

8° Chez l'épicier Godin — Il ya-t-un' batterie — Je mont' sur un tonneau — Pour voir la comédie — Tric trac — vlà l'tonneau qui s'craque — Jetombe dans lamélasse — Et ne parais plus (Marie-Louise Mallinjud).

9° En passant dans la cuisine — Je sentis qui rôtissait — Trois douzain' de p'tits poulets — Les p'tits poulets étaient pour papa — papa m'en fit goûter — ils étaient trop salés —

(1) *L'Empro Genevois*, Genève, 1875.

c'était la faute du cuisinier — qui avait trop bavardé (id.).

10° Pomm' d'api — dépêch'toi — à donner ta patte — ou sans ça — tu seras — fermée en deux jours (id. ; air de clairon).

Comme rondes j'ai trouvé : 1° rondin, picotin, etc ; 2° y était une grande perche, etc. ; cf. Blavignac, p. 104 ; 3° les oignons à bon marché, etc., ou le jeu de la cloche ; cf. Blavignac, pp. 101-102 ; puis :

Au bois de Toulouse	}	<i>bis</i>
Il y a des voleurs		
Tratata, iraté		
Tratata, irata.		
Autour des puissants	}	<i>bis</i>
Il y en a cinquante		
Tratata, iraté		
Tratata, irata.		

Pour arrêter le jeu on crie *pétot!* Pour avertir que tout le monde est caché on crie *cuit!* Et à chat perché, celle qui est à terre chante : « l'hirondelle n'est pas perchée, l'hirondelle n'est pas perchée », et au moment où elle est à l'abri : « l'hirondelle est bien perchée. »

§

Avant de décrire les quelques coutumes sur lesquelles j'ai obtenu des renseignements, je dirai ce qu'est cette chasse au *cabustral* dont j'ai parlé. En passant devant une grande ferme où commence la montée vers Brison et Mont Saxonnex, je vis une sorte de petite cahute en bois, aux planches peintes alternativement en rouge et en jaune, les couleurs du Faucigny, surmontée de deux petits sapins déjà desséchés, mais encore garnis de bouquets fanés et de rubans déteints. À mes questions le fermier répondit que l'un de ces sapins avait été mis là à la rentrée de la moisson et l'autre après la fenaison ; on en avait orné le dessus du dernier chariot. Je demandai alors comment se nommait la cahute, dont j'avais vu déjà les pareilles en Faucigny, mais jamais en Savoie proprement dite. « Ça, dit l'homme, c'est un cabustral. » Je notai le mot et de retour à Bonneville, ne l'ayant pas trouvé dans le *Dictionnaire Savoyard*, j'interrogeai à son sujet plusieurs Bonnevillois. Aucun d'eux ne connaissait ce mot-là. Quelques jours après, passant au même endroit avec mon ami Guy et M. Dumont, le juge de paix, je leur montrai la cahute. On appela le fer-

mier et M. Dumont la lui ayant montrée lui demanda : « Comment appelez-vous ça? — Ça, c'est l'ancien greni (grenier) au cantonnier; on y met nos outils », dit le fermier; et il s'en alla.

Nous voilà montant vers Brison. Passe un indigène : « Eh là, demande le juge de paix, pourriez-vous me dire ce que c'est qu'un cabustral? — Oh bien sûr, m'sieu le juge, mais c'est pas la peine de vous le dire. — Mais si, dites toujours. — Mais non, m'sieu le juge, si vous n'le saviez pas, vous n'le demanderiez pas. » Et notre indigène de s'éloigner à grands pas, en riant de toutes ses forces.

Nous nous regardons, et l'idée nous vient qu'il s'agit d'un mot et d'un objet peu convenables, par exemple de la cahute servant de cabinets. Arrivés à Brison, en bons Savoyards nous acceptons d'un ami un verre de vin blanc et Guy demande d'un air détaché : « Un cabustral, c'est bien les ch..., n'est-ce pas? — Oh ça se peut bien; mais moi je n'ai entendu le mot qu'à Lyon; dans la troupe on appelle ainsi une maison, vous savez bien, mais une maison mal tenue, où il n'y a que des femmes pas cher, et interdite à la troupe. »

Nous voilà fixés. Cependant nous demandons plus loin à un autre Brisonnais s'il sait ce qu'est un cabustral. « Cabistral? Tenez, le voilà là-bas, dans ce champ. » Cette fois c'était le surnom d'un individu. J'abrège : dans la même journée on nous dit encore qu'on appelle ainsi les colporteurs qui vendent de la camelote ou les rétameurs ambulants, puis que c'est un endroit dans la maison de la propriété où l'on met tous les objets de rebut, une sorte de fourre-tout. En définitive, tous ces sens convergent bien vers l'idée de réduit contenant des choses sans grande valeur.... mais c'est bien vague. Et puis, en définitive, le mot désigne-t-il premièrement un objet, ou un être humain? Nous sommes revenus moins avancés qu'en partant, et depuis, malgré bien d'autres recherches, nul n'a découvert le secret de l'énigme. Peut-être est-ce un mot importé, d'origine provençale?

Pour en finir avec Brison, voici des rites de baptême intéressants, qui commencent à se perdre et qui semblent avoir été uniquement en usage dans cette localité. Le jour du baptême tous les parents et amis se réunissent dans la maison de l'accouchée. On met l'enfant dans son berceau, et on orne celui-

ci de rubans aux couleurs vives. A la tête du berceau, on fixe une petite couronne de fleurs artificielles blanches, identiques à celles qu'on emploie, à Brison et dans la région, pour les bouquets et couronnes funéraires. Si l'enfant est une fille, la couronne est blanche et est fixée droite; si c'est un garçon, il y a deux ou trois fleurs roses et on la fixe inclinée, « parce que, m'a dit mon informateur, les garçons portent toujours leur bonnet de côté ». La sage-femme se charge du berceau et le porte à l'église, parfois située à plusieurs kilomètres de là. A Bonneville aussi c'est la sage-femme, et non pas comme ailleurs (et comme l'exigerait le rituel catholique) la marraine qui présente le nouveau-né au curé; mais à Bonneville, elle porte l'enfant dans ses bras, et enveloppé d'un voile, ou en tout cas bien emmitouflé. La petite couronne, à Brison, se conserve avec soin dans la maison, parfois sous verre, comme on fait ailleurs des couronnes de mariées.

C'est encore avec des fleurs artificielles qu'on confectionne les bouquets funéraires, autrefois très en usage dans la région, et qu'on conservait chez soi, sous verre (1). Mais depuis quelques années, la mode française se répand des couronnes artificielles déposées sur la tombe. Cette ancienne coutume explique ce fait, qui m'avait frappé, que beaucoup de tombes dans les cimetières de village sont dénuées de tous ces souvenirs si nombreux dans nos cimetières parisiens.

A Bonneville j'ai retrouvé la coutume, répandue aussi dans tout le Chablais, de fermer les auvents et les portes des boutiques, les fenêtres et les volets au passage d'un enterrement.

(1) M^{me} V^e Nicollet m'a prêté pour les photographier ses bouquets funéraires de famille, d'un modèle ancien et à fleurs de couleur d'un joli travail. Voici l'inscription collée sur le cadre: « Nicollet Jean-Frédéric fut cet enfant chéri qui vit naître l'aurore du 18 juillet 1874 né en Afrique. De même que cette fleur que le matin voit éclore et que déjà le soir voit se flétrir et tomber défaillante. Tu étais à nos yeux cette aimable fleur qui nous fut ravie au printemps de sa vie le 23 avril 1876. Au céleste séjour tu as pris place dans la région des anges et de l'Eternel formant la couronne meublée par un père et une mère qui te conservent un éternel souvenir. »

Dans les endroits restés blancs et les angles du papier: « Souvenir de mes trois enfants chéris de Nicollet Jérémie Tellet né 1890, décédé 1892, à l'âge de deux ans. »

« Nicollet Henri 23 oct. 1883 déc. 21 déc. 1902. »

« 1879 déc. 1884. »

On remarquera l'analogie de cette inscription votive et de la coutume même avec l'ancien rite classique des restes du mort conservés dans la maison. En France, d'ordinaire, de nos jours, le souvenir familial est constitué par un objet ayant appartenu au mort ou par sa photographie; à Paris, la tendance se marque à tout centraliser (objets et sentiments) sur la tombe même; sans doute à cause de la fréquence des déménagements.

Ce rite, qui est aujourd'hui regardé comme une marque de respect, était anciennement un rite prophylactique, c'est-à-dire destiné à empêcher l'âme du mort de pénétrer dans les maisons rencontrées pour s'y cacher. Autres rites du même genre, qu'on n'a pas su m'interpréter, mais dont on trouve des parallèles chez les populations « sauvages » actuelles et connu aussi pour l'antiquité classique et central-européenne :

Le cercueil est porté à bras par des amis de la famille; il est recouvert d'un drap blanc donné par la famille et qui revient de droit au curé, et ce sont les hommes et les femmes de la famille, qui en tiennent les coins, selon le sexe du mort. Les porteurs ont tous un brassard de crêpe noir (blanc si c'est un enfant) et aux mains des gants blancs. Le cercueil déposé sur une estrade de l'église, la plupart des hommes sortent causer sur la place ou boire un verre au cabaret voisin. Puis les porteurs et les autres hommes rentrent dans l'église. Arrivés au cimetière, les porteurs descendent le cercueil dans la fosse, après avoir remis le drap blanc au be-deau et jettent sur le cercueil leurs brassards et leurs gants. Or, l'idée est très simple : ce sont les signes du deuil et les gants mis en contact avec le cercueil qu'on enterre afin que la contagion de la mort ne puisse atteindre ni les porteurs ni les autres assistants.

Quant au drap, c'est le dernier reste de ce qu'on appelait autrefois la *spolie*. Dans toute la Savoie, il s'était dès le haut moyen âge établi une coutume qui permettait au clergé local (tant plébains, curés, vicaires que moines) de s'emparer de tout ce qui se trouvait dans la chambre d'un mort, parfois même dans sa maison. C'est pourquoi les héritiers déménageaient souvent la chambre d'un moribond avant que celui-ci eût rendu le dernier soupir. Comme de juste, ce droit donna lieu à d'innombrables contestations. Il fut régularisé à Chambéry par une convention d'octobre 1430 (1), et à La Roche après un soulèvement populaire, en juillet 1530, sur lequel on trouvera des détails intéressants dans l'*Histoire de la Roche*, de Grillet, pp. 50-51. Je n'ai pu trouver de documents sur les ententes ou suppressions de ce genre à Bonneville; mais

(1) Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 69, et Grillet, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 348.

des textes relatifs à d'autres localités, il ressort que le drap funéraire représente bien l'antique *droit de spolie*. Bien qu'ayant touché un mort, ce drap ne saurait être dangereux pour le curé : mais s'il peut s'en servir, il ne semble pas qu'il puisse le vendre, quoique ce drap soit neuf, ou bien le meilleur que possède la famille. On m'a en tout cas cité le fait qui suit : le curé d'une grosse commune de l'arrondissement de Saint-Julien ayant été déplacé, le fossoyeur, le bedeau, le curé et sa servante firent dans un champ, appartenant au presbytère, une grande fosse où ils enterrèrent 42 paires de draps neufs ou n'ayant guère servi.

Inutile d'ajouter que cette perte du drap, des brassards et des gants blancs est regardée par les Faucignerans comme profondément absurde : mais ils n'en obéissent pas moins à la coutume. Quelques curés, d'ailleurs, ont préparé son abolition en proposant à la famille de verser, aux lieu et place du drap, six à dix francs, combinaison à laquelle tout le monde gagne, car le drap doit être du plus grand module possible.

Je n'insisterai pas sur les rites du mariage, car j'en ai expliqué le sens interne dans le *Mercur*, rubrique citée. Mais voici une curieuse description d'une cérémonie que m'a décrite celui-là même qui en fut le héros, M. Lafin, instituteur à Scionzier. La noce terminée, le marié et la mariée montèrent en voiture pour s'en retourner dans la commune où M. Lafin était alors instituteur. Les jeunes gens de l'endroit, s'étant concertés, sautèrent à la tête du cheval à un certain tournant de route et firent de force descendre le marié, disant au cocher de conduire la mariée à sa maison. A peine descendu, le marié se vit proprement roulé dans un drap de lit, emporté à travers les champs, et berné, comme au grand siècle. Puis on le déposa dans une fosse creusée tout exprès et on fit mine de l'enterrer. Il dut, pour se racheter, promettre un tonneau de rouge, un tonneau de blanc et un tonnelet de gniôle (eau-de-vie de vin). Toute la bande se rendit donc dans le village, on plaça les deux tonneaux sur le seuil d'une porte, le petit dessus, et on les mit en perce des deux côtés. Toute la nuit on but, on mangea, on chanta, et on ne laissa partir le marié qu'au matin. Le tout lui coûta dans les 250 francs. Mais en arrivant chez lui, il trouva ses chambres toutes meublées : armoires, glaces, ustensiles de ménage, etc. C'étaient les ca-

deux des jeunes gens. Les deux dépenses s'équilibraient à peu près.

Je n'ai pu savoir si ce simulacre « d'enterrement de la vie de garçon » était habituel autrefois dans cette région (canton de Saint-Julien) ; en tout cas un rachat sous forme de festin et un cadeau équivalent de la part des jeunes gens l'étaient, et par endroits le sont encore. On remarquera que ce « rite de passage » est ici parfaitement caractérisé, et j'ai cité ailleurs plusieurs parallèles demi-civilisés du même ordre (1).

A plusieurs reprises, en passant dans des villages, j'avais vu de grands mâts que très simplement j'avais pris pour des mâts de cocagne plantés lors d'une *vogue* (fête communale) ou peut-être pour des arbres de mai, d'autant plus qu'au sommet subsistaient la tête du sapin, un cercle, des rubans décolorés, une bouteille, etc. C'est par hasard que j'appris que c'était là le « mât du maire » qu'on plante devant sa maison, avec liesse et festin, le jour de son élection. Il faut dire que les maires restent d'ordinaire longtemps en fonction, ici, et que parfois — c'est arrivé à Saint-Pierre de Rumilly — le maire a la vie plus dure que son mât, lequel finit par pourrir. Aussi n'en voit-on pas dans chaque village. Mais enfin la coutume subsiste.

Voici encore toute une série de croyances et de coutumes de la région de Rumilly, que m'a communiquées M. Daviet instituteur à Bonneville :

Dans cette région, on craint beaucoup le mauvais œil et les sorts. D'où des pratiques spéciales relatives à la vente des veaux. Rumilly est un centre d'élevage de veaux pour la boucherie ; on les vend à six-sept semaines. Si un marchand étant venu en acheter, et qu'on ne s'entende pas avec lui, vous dit : « Tu t'en repentiras », on peut être certain que pendant plusieurs années de suite les veaux crèveront avant d'être bons à vendre. Les marchands connaissent cette croyance locale et l'exploitent. Mais on peut « couper le sort » ainsi jeté. On fait venir un sorcier (il n'en manque pas par là) dans l'étable, il y brûle quelque chose ou bien cloue certaines herbes au râtelier ; ou encore il indique un remède comme le suivant : « Tu vas t'en aller à tel endroit ; en route tu rencontreras un marchand de bestiaux ; c'est celui qui t'a jeté le sort ; il te

(1) Voir mes *Rites de passage*, 1909, Nourry.

parlera, mais ne lui réponde pas, ne tiens aucun compte de ses paroles et rentre chez toi au plus vite ; après quoi tes veaux ne crèveront plus. » Ceci est arrivé à M. Daviet père, à la lettre. Ou bien le sorcier donne au paysan des herbes à brûler et le marchand qui se présentera à la porte de l'étable pendant l'opération, c'est celui qui a jeté le sort ; il faut alors lui sauter dessus le trident à la main, disant : « Si t'entres, je t'enfile ! » et le sort est coupé.

On peut aussi « couper le feu » ; c'est là d'ordinaire le privilège des curés ; mais celui qui a « coupé le feu », c'est-à-dire qui l'a empêché de se communiquer aux maisons voisines, soit par ses paroles, soit par une circumambulation, celui-là souffre ensuite de douleurs d'entrailles intolérables, « car il a ce feu dans le corps » et il lui faut alors « couper l'eau », c'est-à-dire traverser un ruisseau ou une rivière.

« Charmer le feu », c'est appliquer certaines herbes sur une brûlure en marmottant une incantation.

Pour guérir les vaches qui ont mal aux yeux, on pile des peaux de crapauds séchées et on injecte cette poudre dans l'œil ; pour prendre les crapauds, on recourbe par le milieu un brin de paille et on fait mordre l'angle par le crapaud ; plus on le secoue, plus il mord ; on accroche le tout à un arbre ou dans le grenier (on peut voir des crapauds séchés dans tous les greniers de la région), le crapaud gigotte deux à trois jours, parfois davantage, mais ne lâche pas prise.

Pour tirer au sort un bon numéro, il fallait que votre mère vous mît à votre insu une peau de serpent séchée dans votre veste.

Enfin on me permettra, bien que ce ne soit pas du folklore à proprement parler, de reproduire une lettre conservée aux archives de Bonneville et dont je dois communication à M. A. Dumont :

Du commandant la station des carabiniers de Bonneville, conservant martin humbert.

17 juillet 1814.

A Monsieur

Monsieur le syndic de la commune de la Roche.

Bonneville, le 17 juillet 1814.

Monsieur le syndic

Le 4 du courant j'é envoie deux carabiniers de cette station à la

roche pour maintenir le bon ordre de manière que ayant fait rencontre du tambour maître de la comp^{ie} de votre commune laquelle avez de moustaches longues nuisible au gouvernement le carabinier lui ont fait la proposition de le faire couper, celui-ci ayant fait une réponse peu analogue à la question, par conséquent je vous prie M. le syndic de vouloir bien lui faire de suite couper pour éviter quelque circonstance funeste à son égard.

je vous salue avec considération.

Le ssigné command^t la lieutenance
des carabiniers de la province

BOLLU.

Mais, moustaches à part, la vie des carabiniers ne devait pas être bien triste : en tout cas, quand ils étaient punis de prison, ils ne manquaient point d'imagination ni de gaieté, les carabiniers qui dessinèrent les extraordinaires graffiti qui décorent les murs d'une salle basse de la mairie de Bonneville !

A. VAN GENNEP.